

IRONMAN VICHY

Mesures de circulation et de stationnement

les 25 et 26 août 2018

Compte-tenu de l'importance de l'événement IRONMAN VICHY organisé les 25 et 26 août 2018 et des perturbations liées au parcours des 4 000 athlètes attendus et de l'affluence des spectateurs, des restrictions de circulation et de stationnement sont à prévoir les 25 et 26 août 2018 afin de garantir l'ordre et la sécurité publique. Certaines artères de Bellerive seront fermées à la circulation. Les riverains des voies concernées sont invités à prendre toutes les dispositions utiles pour l'utilisation de leur véhicule.

La circulation sera interdite

SAMEDI 25 AOUT 2018

Avenue Général de Gaulle | de 7h à 10h | dans le sens Bellerive > Hauterive

Avenue de Vichy | de 7h à 13h | entre le Rond-point Bousange et la rue Maurice Chalus | dans les 2 sens

Avenue de Vichy | de 7h à 13h | entre le Rond-point République et la rue Maurice Chalus | sens Bellerive > Charmeil | sauf pour les riverains. L'accès aux restaurants Mc Donald, Buffalo Grill, Hôtel Ibis, maison mag et hyper buro sera autorisé.

Boulevard des Mésanges | de 7h à 10h | dans les 2 sens. Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains dans le sens Chemin de Preux > Boulevard des Hirondelles.

Chemin de la Prat | de 7h à 10h | dans les 2 sens | partie comprise entre le Chemin de la Prat et rue de Navarre. Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains.

Chemin de Preux | de 7h à 10h | dans les 2 sens | partie comprise entre le Chemin des Vaures et le chemin de la Prat. Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains.

Pont de Bellerive | l'accès piéton et vélo sera interdit sur le trottoir côté droit dans le sens Bellerive > Vichy

Quartier Jean Ferlot | de 7h à 12h30, les riverains du quartier Jean Ferlot devront circuler par les rues Jean Moulin et Jean-Baptiste Agabriel pour accéder à leur habitation et par les rue Jean-Moulin>Cavy pour quitter le quartier.

Rond-points des rues Sévigné, Burlot et Russie | de 7h à 10h

Rue des Alouettes | de 7h à 10h

Rue Jean-Baptiste-Burlot | de 7h à 10h | dans les 2 sens, entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot. Accès exceptionnel autorisé pour les riverains de la rue dans le sens inverse des athlètes.

Rue des Bergeronnettes | de 7h à 10h | les entrée et sortie des véhicules interdites sur le boulevard des Mésanges s'effectueront uniquement par la rue des Pinsons

Rue Adrien Cavy | de 7h à 10h | entre la place de l'Eglise et le rond-point du Jumelage dans le sens descendant Serbannes > Bellerive

Rue Adrien Cavy | de 9h à 13h | entre le rond-point des associations et la place de l'Eglise dans le sens descendant Serbannes > Bellerive. Déviation mise en place pour les véhicules en provenance de Serbannes.

Rue Massenet | de 7h à 10h | dans les 2 sens |

Rue Maurice Chalus | de 6h30 à 13h

- entre l'avenue de Vichy et la rue Jean Ferlot, dans le sens avenue de Vichy > rue Jean-Ferlot
- entre la rue Jean-Ferlot et le Chemin des Tribles. Exceptionnellement, l'accès des riverains de cette rue sera maintenu par une circulation dans le sens Ferlot > Tribles
- entre le chemin des Tribles et la rue Adrien Cavy, dans le sens Tribles > Cavy.

Rue Pascal | de 7h à 10h | Accès exceptionnel autorisé pour les riverains de la rue

Rue Jean-Zay | de 7h à 10h | dans les 2 sens entre la rue Saint-Saëns et la rue Lamartine

La circulation sera interdite

DIMANCHE 26 AOUT 2018

Avenue Général de Gaulle | de 7h à 14h30 | dans le sens Bellerive > Hauterive

Avenue de Vichy | de 7h à 18h30 | dans les 2 sens | entre le Rond-point Bousange et la rue Maurice Chalus)

Avenue de Vichy | de 7h à 18h30 | entre le Rond-point République et la rue Maurice Chalus | sens Bellerive > Charmeil | sauf pour les riverains. L'accès aux restaurants Mc Donald, Buffalo Grill, Hôtel Ibis, maison mag et hyper buro sera autorisé.

Boulevard des Mésanges | de 7h à 14h30 | dans les 2 sens | Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains dans le sens Chemin de Preux > Boulevard des Hirondelles.

Chemin de la Prat | de 7h à 14h30 | dans les 2 sens | partie comprise entre le Chemin de la Prat et rue de Navarre. Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains

Chemin de Preux | de 7h à 14h30 | dans les 2 sens | partie comprise entre le Chemin des Vaures et le chemin de la Prat). Accès autorisé exceptionnellement pour les riverains

Pont de Bellerive | l'accès piéton et vélo sera interdit sur le trottoir côté droit dans le sens Bellerive > Vichy

Quartier Jean Ferlot | de 7h à 17h30, les riverains du quartier Jean Ferlot devront circuler par les rues Jean Moulin et Jean-Baptiste Agabriel pour accéder à leur habitation et par les rues Jean-Moulin ou Maurice Chalus pour quitter le quartier.

Rond-points des rues Sévigné, Burlot et Russie | de 7h à 14h30

Rue des Alouettes | de 7h à 14h30

Rue des Bergeronnettes | de 7h à 14h30 | les entrées et sorties des véhicules interdites sur le boulevard des Mésanges s'effectueront uniquement par la rue des Pinsons

Rue Jean-Baptiste Burlot | de 7h à 18h30 | dans les 2 sens, entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot. Accès exceptionnel autorisé pour les riverains de la rue dans le sens inverse des athlètes.

Rue Adrien Cavy | de 7h à 14h30 | entre la place de l'Eglise et le rond-point du Jumelage dans le sens descendant Serbannes > Bellerive

Rue Adrien Cavy | de 9h à 18h30 | entre le rond-point des associations et la place de l'Eglise dans le sens descendant Serbannes > Bellerive. Déviation mise en place pour les véhicules en provenance de Serbannes.

Rue Maurice Chalus | circulation interdite de 7h à 18h30

- entre l'avenue de Vichy et la rue Jean Ferlot, dans le sens avenue de Vichy > rue Jean-Ferlot
- entre la rue Jean-Ferlot et le Chemin des Tribles (exceptionnellement, l'accès des riverains de cette rue sera maintenu par une circulation dans le sens Ferlot > Tribles)
- entre le chemin des Tribles et la rue Adrien Cavy, dans le sens Tribles > Cavy.

Rue Massenet | de 7h à 14h30 (dans les 2 sens)

Rue Pascal | de 7h à 14h30 | Accès exceptionnel autorisé pour les riverains de la rue

Rue Jean-Zay | de 7h à 14h30 | dans les 2 sens entre la rue Saint-Saëns et la rue Lamartine

Le stationnement sera interdit

SAMEDI 25 AOUT 2018

Boulevard des Mésanges de 5h à 10h | côté droit.

Chemin de Prat | de 5h à 10h | 2 côtés

Chemin de Preux | de 5h à 10h | 2 côtés

Place de l'Eglise | de 5h à 13h

Rue des Alouettes | de 5h à 10h

Rue Jean-Baptiste Burlot de 5h à 10h | de chaque côté de la voie de circulation

Rue Adrien Cavy | de 5h à 12h30 | entre la **place de l'Eglise et la rue Félix Perraud**. Seul le parking desservant les commerces sera accessible.

Rue Maurice Chalus | de 5h à 13h

Rue Massenet | de 5h à 10h | de chaque côté de la voie de circulation. Exceptionnellement, l'accès de riverains de cette rue sera maintenu uniquement par les rues Alfred de Musset et la rue des Penaix.

Rue Pascal | de 5h à 10h | de chaque côté de la voie de circulation

Rue Jean-Zay | de 5h à 10h

DIMANCHE 26 AOUT 2018

Boulevard des Mésanges | de 5h à 14h30 | côté droit.

Chemin de Prat | de 5h à 14h30 | 2 côtés

Chemin de Preux | de 5h à 14h30 | 2 côtés

Place de l'Eglise | de 5h à 18h30

Rue des Alouettes | de 5h à 14h30

Rue Jean-Baptiste Burlot | de 5h à 14h30 | de chaque côté de la voie de circulation

Rue Adrien Cavy | de 5h à 14h30 | entre la **place de l'Eglise et la rue Félix Perraud**. Seul le parking desservant les commerces sera accessible.

Rue Maurice Chalus | de 5h à 18h30

Rue Massenet | de 5h à 14h30 | de chaque côté de la voie de circulation. Exceptionnellement, l'accès de riverains de cette rue sera maintenu uniquement par les rues Alfred de Musset et la rue des Penaix.

Rue Pascal | de 5h à 14h30 | de chaque côté de la voie de circulation

Rue Jean-Zay | de 5h à 14h30

Pour tout renseignement, le service de la police municipale se tient à votre disposition
au 04 70 58 87 23 ou par mail : pm.bellerive@ville-bellerive.com